



Communiqué de presse, 17 avril 2020

Plan d'urgence Croix-Rouge genevoise

Nouvelles prestations : aide pour le paiement des factures et livraison de courses gratuites aux personnes sans moyens financiers pour s'alimenter.

Dans le cadre de son plan d'urgence qui prévoit la création de binômes bénévoles-bénéficiaires confinés (tous âges, tout le canton), soutenus par des collaborateurs-trices et procédures professionnelles, la Croix-Rouge genevoise a mis en place deux nouvelles aides gratuites. L'une est destinée à aider les bénéficiaires à entreprendre les démarches nécessaires au paiement de leurs factures. L'autre vise à soutenir les personnes à risque, qui n'ont pas les moyens financiers pour s'alimenter correctement en raison de la crise, en leur livrant des courses gratuites.

Celles-ci font suite aux demandes des personnes confinées et s'ajoutent aux aides déjà existantes dans le Plan d'urgence de la Croix-Rouge genevoise : contacts réguliers par téléphone, courses avec avance de paiement par la Croix-Rouge, évacuation des poubelles, promenade du chien.

A ce jour, 358 personnes confinées sont aidées et 683 bénévoles sont immédiatement mobilisables.

La Croix-Rouge genevoise craint que de nombreuses personnes confinées n'osent pas ou craignent de demander de l'aide, alors que **des centaines de bénévoles Croix-Rouge sont disponibles dans un cadre sécurisé**.

Pour demander de l'aide gratuite et sécurisée : 022 304 04 35 ou 022 304 04 36, e-mail : urgences@croix-rouge-ge.ch

Pour s'inscrire comme volontaire : <http://www.redcross.ch/bénévolat-corona>

Livraison de courses gratuites :

Sont concernées par cette prestation les personnes à risque en situation de confinement résidant dans le canton de Genève, et **n'ayant pas les moyens financiers** de s'alimenter car vivant avec moins que les minima sociaux (cf normes Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS).

Les courses sont amenées par un bénévole au domicile des personnes en grande précarité financière et confinées, en principe une fois par semaine. Les courses et la livraison sont entièrement gratuites ; elles comprennent des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et de nettoyage, des médicaments sans ordonnance, des langes, etc.

Comme pour toutes les autres livraisons, la prestation n'implique aucun contact physique entre le bénéficiaire et le bénévole.

Païement des factures :

Cette prestation est destinée aux personnes confinées à domicile et qui n'utilisent pas déjà des moyens de paiement par e-banking ou qui ne peuvent recourir au soutien de proches.

Un bénévole, encadré par des professionnel-le-s de la Croix-Rouge genevoise, examinera avec le bénéficiaire les diverses possibilités de paiement proposées par sa banque. Après avoir vérifié que le ou les paiements sont absolument indispensables, le bénévole demandera les documents nécessaires pour effectuer un ordre groupé. Si le bénéficiaire n'est pas en possession de tels documents, le bénévole l'orientera afin qu'il puisse les obtenir auprès de sa banque.

Une fois les documents réunis, le bénévole et le bénéficiaire conviendront d'un rendez-vous. A l'heure convenue, le bénéficiaire déposera une enveloppe fermée, contenant ordre de virement et bulletins de versement, sur le pas de sa porte. Le bénévole récupérera le matériel et emmènera les documents à la banque / poste.

Le bénévole retournera au domicile du bénéficiaire s'il a des quittances et les déposera sur le pas de porte. Il téléphonera au bénéficiaire pour l'avertir et confirmer que la démarche a été effectuée.

Aucun échange d'argent n'a lieu entre bénéficiaires et bénévoles.

Pour éviter tout risque de contagion, le bénévole recommandera au bénéficiaire de récupérer le matériel, de le déposer pendant quelques heures et de se laver les mains soigneusement pendant 20-30 secondes avec de l'eau et savon.

Enfin, le bénévole confirmera avoir effectué l'intervention dans son rapport hebdomadaire.

Rappel des prestations disponibles pour toutes les personnes confinées, quel que soit leur âge, et dans tout le canton :

- acheter et livrer des courses de première nécessité ;
- acheter des médicaments sans ordonnances ou récupérer des médicaments commandés par le bénéficiaire à sa pharmacie habituelle ;
- évacuer les poubelles ;
- promener le chien ;
- maintenir du lien par des appels téléphoniques réguliers pour prendre des nouvelles et mettre à jour les besoins.

Contact médias

Stéphanie Lambert, Directrice générale de la Croix-Rouge genevoise,

tél. 076 616 66 59, courriel : s.lambert@croix-rouge-ge.ch

Site web de l'association : www.croix-rouge-ge.ch